

LE TRÉSOR SYNDICALISTE

Organe du Syndicat National des Services du Trésor FORCE OUVRIÈRE

Groupe de travail « informatique » du 4 mars 2009 : les préliminaires auront duré trois heures !

Initialement prévu pour être présidé par le chef de service des Systèmes d'Information (S.I.), Mme BIED-CHARETON, ce groupe de travail l'a finalement été par M. RAMBAL, directeur, adjoint du Directeur Général.

En propos introductif, celui-ci a tenu à préciser que ce groupe de travail avait vocation à se réunir régulièrement, tous les trimestres sauf l'été (3 fois par an donc ?). Il a également précisé l'esprit dans lequel l'Administration comptait poursuivre le dialogue avec les représentants des personnels dans ce groupe de travail. En particulier, il a insisté sur :

- la nécessité de la transparence avec les organisations syndicales (transmission plus en amont des documents de travail) ;
- la mise en avant des missions et des métiers, passant par la rédaction d'un document d'orientation stratégique ;
- la problématique du Schéma Directeur Informatique, étant précisé que cette notion recouvre deux réalités différentes dans les deux ex-Directions Générales.

Il a ensuite passé la parole aux organisations syndicales, ce qui a permis à la délégation de l'union F.O.-D.G.Fi.P. de faire la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président,

C'est avec un grand intérêt que nous participons aujourd'hui à ce groupe de travail informatique, tant les problématiques informatiques nous paraissent au cœur de la mise en place prochaine des S.I.P. et des D.L.U.. Pour autant, permettez-nous de nous étonner que ce ne soit que la deuxième réunion consacrée à ce sujet, la précédente remontant déjà à 8 mois ! Nous aurions pu estimer que ce délai important laissé pour la réflexion de l'Administration allait être un gage de la qualité et de l'importance des propositions qu'elle allait nous faire aujourd'hui... Or, à la lecture de l'ordre du jour et des fiches jointes, nous ne pouvons vous masquer notre déception, à moins que vous nous fassiez maintenant en séance de véritables révélations !

En particulier, l'absence d'une vision globale de ce que pourrait devenir l'informatique de la D.G.Fi.P., presque un an après sa création n'est pas de bonne augure. Aucune annonce d'une réflexion conduisant à un schéma directeur informatique. Aucune présentation d'ensemble de l'exercice des missions et de leur répartition au sein des différentes structures informatiques. Aucune perspective quant au devenir des informaticiens sur l'ensemble de leur situation en terme de niveau de recrutement, de formation (tant initiale que continue), de déroulement de carrière, de

mobilité à l'intérieur de la nouvelle Direction Générale et de reconnaissance pécuniaires des qualifications.

Enfin, nous ne partageons pas le principe retenu qui fonde l'harmonisation indemnitaire en général et nous ne pouvons pas laisser passer le sort qui est réservé aux informaticiens en particulier et pour lequel nous avons saisi le Directeur Général par courrier en date du 11 février 2009. En effet, le dispositif que vous avez mis en œuvre à compter du 1er janvier 2009 revient à banaliser leur spécificité fonctionnelle et à écrêter leur prime de fonction informatique. Or, la mobilisation des personnels commencent à se développer et il faudra bien réouvrir ce dossier, même si cela n'entre pas dans le cadre de la discussion d'aujourd'hui. En revanche, nous vous demandons instamment de fixer un cadre et une date pour cette discussion globale.

Nous aborderons le détail des 4 fiches dans le cours de la discussion plutôt que de les balayer rapidement dans le cadre de cette déclaration liminaire, volontairement succincte.

Mais, vous l'aurez compris, pour l'union F.O.-D.G.Fi.P., le compte n'y est pas ».

Précisons que certaines déclarations liminaires « fleuves », balayant tous les sujets informatiques ou presque, ont entraîné des réponses presque aussi longues du président de séance, à défaut d'être précises. Ceci explique que l'examen détaillé de la première fiche à l'ordre du jour n'a pu débuter que vers 17 heures 30 (après une suspension de séance) alors que la réunion avait débuté à 14 heures 30 !

Heureusement, une partie de ce temps a été mis à profit pour discuter du sujet de l'harmonisation indemnitaire des informaticiens que nous avons fait rajouter à l'ordre du jour par notre déclaration liminaire.

1 - L'harmonisation indemnitaire des informaticiens.

Comme nous l'avions donc souhaité (lettre au Directeur Général du 11 février 2009), le sujet aura été abordé à l'occasion de ce groupe de travail.

Ce sont bien 2 conceptions totalement opposées d'un même principe (celui de l'harmonisation) qui se sont exprimées.

L'une, celle de F.O.-D.G.Fi.P., qui considère que le régime indemnitaire des informaticiens doit être celui qui est appliqué aux agents administratifs, abondé de leur prime de qualification. En conséquence, les informaticiens d'origine ex-D.G.I. et ceux de l'ex-D.G.C.P. doivent être éligibles à cette harmonisation. Ce raisonnement simple est également applicable à d'autres catégorie de personnels qui ont été à notre avis harmonisés « a minima » ou abusivement écartés et dont le cas doit être examiné ultérieurement (E.R.D. E.D.R.A., par exemple).

L'autre, celle de la Direction Générale, qui réaffirme que la comparaison « métier par métier » est la seule solution qui en toute hypothèse permet de réduire les écarts existants. Elle refuse par avance toute tentative d'harmoniser les différences indemnitaires constatées en matière d'Allocation Complémentaire de Fonction (A.C.F.) entre informaticiens et administratifs qui relèveraient selon elle d'une refondation indemnitaire (sic) et non d'une harmonisation.

Le dialogue de sourd sur ce sujet n'est pas de nature à permettre d'envisager l'avenir avec optimisme, même si la Direction Générale a, en réponse à notre déclaration liminaire, accepté de réunir un groupe de travail sur le thème de l'harmonisation indemnitaire « au sens large », avant l'été (re-sic) à une date qui reste à fixer.

Pour F.O.-D.G.Fi.P., il est clair que la situation ne pourra se décanter qu'à la condition que d'ici là, la Direction Générale accepte de revoir entièrement sa copie. Il ne faudrait pas qu'elle puisse penser un instant que le temps apaisera les passions !...

2 - L'examen de la fiche n°1 « L'organisation des entités territoriales informatiques ».

Cette fiche nous a posé un triple problème de compréhension et de cohérence :

- la proposition de constituer les D.I.T. en S.C.N. à l'instar des C.S.I. (« la solution envisagée » par l'Administration) ;
- la description d'un pilotage fonctionnel des D.I.T. par le service des S.I., inchangée par rapport à la situation actuellement existante « à 95 % » aux dires mêmes de M. RAMBAL (les 5 % restants résidant dans le fait que le mode de fonctionnement est désormais écrit noir sur blanc...);
- la quasi disparition de la notion de D.L.I. sauf, peut-être, à l'horizon 2012...

Nous avons clairement exposé notre opposition à la constitution de 32 S.C.N. (autant que de D.I.T.) qui se rajouteraient aux 17 existants (pour les C.S.I.). Selon nous, ces 49 structures n'auraient pas la taille critique pour accéder à l'autonomie de gestion que suppose la forme juridique du S.C.N..

Pour sa part, le Directeur n'a pas semblé pressé de mettre en place les 10 ou 12 D.L.I. précédemment évoquées.

3 - L'examen de la fiche n°2 « L'assistance ».

Elle a donné lieu à de très longs débats sur l'insuffisance de la description faite par l'Administration sur l'état de l'existant de l'assistance actuelle notamment dans l'ex-D.G.I., mais en fait le problème n'est pas là, selon nous. Le sujet dont nous nous attendions à débattre était celui des modes d'organisation nouveaux pour la mise en place des nouveaux S.I.P. et des nouvelles D.L.U.. En effet, nous risquons de passer d'une situation à un seul numéro d'appel unique dans chaque ex-

Direction Générale., à deux numéros d'appels « uniques » dans la D.G.Fi.P. !

4 - L'examen des fiches n°3 (Recours par la D.G.Fi.P. à des prestations externes en matière informatique) et N°4 (Éditique).

À ce moment de la discussion, il était 19 heures 15 et le Président a proposé de les remettre à l'ordre du jour du prochain groupe de travail et, donc, de surseoir à leur examen.

Nous avons cependant tenu à faire quelques observations afin que ces fiches soient rectifiées avant de nous être retransmises pour la prochaine réunion. Par ailleurs, nous avons pu exprimer synthétiquement les interrogations de F.O.-TRÉSOR quant à la politique de la D.G.Fi.P. et du devenir des personnels.

* Concernant l'externalisation :

- nous avons indiqué que les chiffres communiqués pour l'externalisation des applications HELIOS et NEPTUNE étaient manifestement faux (trop surestimés pour la première et très sous-estimés pour la seconde) ;

- le total des ressources humaines internes pour les 2 ex-Directions Générales aboutit à un équivalent d'environ 3 700 emplois, très éloignés des 5 000 habituellement admis ;

* Concernant l'éditique :

- préoccupations liées à la politique d'externalisation d'éditions sensibles pour 2009 (10 500 000 avis) induisant des réductions sensibles de charge dans certains D.I.T. (lettre de F.O.-Trésor au Directeur Général des Finances Publiques du 19 janvier 2009), alors que le C.E.N.T. de MEYZIEU semble rencontrer certaines difficultés à trouver son rythme. Le Syndicat souhaite par ailleurs que tous les engagements pris en faveur des personnels lors du C.T.P.C. du 27 novembre 2007 (conditions de travail, conditions financières) soient

respectés. Nous avons également rappelé nos réserves portant sur les conditions drastiques de prise de congés imposées aux agents qui y sont affectés.

- et les autres structures d'édition ? Bientôt 5 ans après l'annonce du plan « éditique », l'opacité des conditions dans lesquelles s'effectue le transfert entre les ateliers de finition des D.I.T. et le C.E.N.T. de MEYZIEU est totale. Les représentants des personnels n'ont aucune vision du nombre des personnels actuellement concernés par une éventuelle reconversion, aucune vision sur les politiques de reconversion appliquées jusqu'à présent dans ces ateliers où les conditions de travail se dégradent sans cesse. Aucun point d'actualisation sur les conditions financières faites au personnels concernés alors que, depuis 2004, des réformes structurelles successives ont produit des mesures adaptées nouvelles pour les personnels. Il est donc grand temps de faire le point tant du point de vue de l'exécution de la mission et de la place faite à l'externalisation et de la situation des personnels en fonctions qui sont fragilisés depuis plusieurs années et comptent parmi les

catégories les plus faiblement rémunérées de la Direction Générale.

Conclusion : 5 heures de discussions pour 2 fiches de travail examinées, plus l'important sujet de l'harmonisation indemnitaire, toujours non réglé. Malgré trois heures de préliminaires, nous n'avons pas conclu. Il y a manifestement un problème de méthode, à moins que la Direction Générale ait délibérément choisi de se hâter ... lentement, jusqu'en 2012 ? Pour F.O., il n'est pas certain que les informaticiens pourront patienter jusque là.

Ont participé à la réunion pour F.O.-D.G.Fi.P. :

Gilles ABEILHOU (C.M.I. de Poitiers)

André AMBROSIO (D.I. de Marseille)

Frédéric DEVYNCK (C.S.I. de Lille)

Cyrille GOYETTE (D.I. de Bordeaux)

Jean-Christophe LANSAC (S.G.A. du S.N.S.T.-F.O.)

Christophe LESUEUR (D.I. de Caen)

Jean-François NADEAU (S.G.A. du S.N.S.T.-F.O.)

Eric SYMPHORIEN (C.S.I. de Bordeaux)

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National des Services du Trésor **FORCE OUVRIÈRE (S.N.S.T.-F.O.)**

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu